

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 DECEMBRE 2021**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE QUATORZE DECEMBRE, A DIX-SEPT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR SOUS LA PRÉSIDENCE DE PHILIPPE HERCOUET.

Date de la convocation : 8 décembre 2021

ETAIENT PRÉSENTS :

Président :

Vice-présidents : Philippe HERCOUET, Nathalie BEAUVY, Éric MOISAN, Jean-Luc COUELLAN, Josianne JEGU, Jean-Luc BARBO, Catherine DREZET, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Thierry GAUVRIT, Yves LEMOINE, David BURLLOT.

Claudine AILLET, Jérémy ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Valérie BIDAUD, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Thibault CARFANTAN, Daniel COMMAULT, Catherine CORDON (*suppléante de Jean-Michel LEBRET, absent*), Jean-François CORDON, Stéphane de SALLIER DUPIN, Nicole DROBECQ, Alain GENGE, Alain GOUEZIN, Benjamin GUILLERME-JUBIN, Serge GUINARD, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Sylvie HERVO, René LE BOULANGER, Pascal LEBRETON, Nadine L'ECHELARD, Catherine LELIONNAIS, David L'HOMME, Christelle LEVY, Joël LUCIENNE, Caroline MERIAN, Anne-Gaud MILLORIT, Catherine MOISAN, Claudine MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Yannick MORIN, Nicole POULAIN, Michel RICHARD, Christophe ROBIN, Thierry ROYER, Yves RUFFET, Fabienne TASSEL, Christine THEZE (*suppléante de Marie-Madeleine BOURDEL, absente*), Laurence URVOY, Michel VIMONT.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Thierry ANDRIEUX donne pouvoir à Nadine L'ECHELARD,
- Carole BERECHEL donne pouvoir à Serge GUINARD,
- Suzanne BOURDÉ donne pouvoir à David L'HOMME,
- Nathalie TRAVERT-LE ROUX donne pouvoir à Philippe BOSCHER,
- Marie-Paule ALLAIN, Yvon BERHAULT, Sylvain BERNU, Nathalie BOUZID, Guy CORBEL, Céline FORTIN, Renaud LE BERRE, Marc LE GUYADER, Sébastien PUEL.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : David BURLLOT

Délibération n° 2021-235

Membres en exercice : 69 Présents : 56 Absents : 13 Pouvoirs : 4

<p>EAU ASSAINISSEMENT CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE STATION D'ÉPURATION POUR LES COMMUNES DE LAMBALLE-ARMOR ET LANDEHEN VALIDATION DU PROGRAMME TECHNIQUE DÉTAILLÉ ET ACQUISITION DE TERRAIN</p>

Les communes de Lamballe-Armor (Maroué et Meslin-Bourg) et Landéhen disposent de stations d'épuration de type lagunage naturel construites entre les années 1982 et 1994. Les performances de ces trois outils épuratoires ne sont pas satisfaisantes pour répondre aux objectifs du bon état

écologiques des cours d'eau fixé par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Loire Bretagne en 2015.

Les trois stations étant voisines géographiquement, Lamballe Terre & Mer a lancé une étude d'incidence en vue de mettre en conformité les outils. Le résultat de l'étude d'incidence aboutit à la construction d'une station d'épuration commune de type boues activées d'une capacité de 2 500 Equivalents Habitants au lieu-dit « Les Champs Urban » sur la commune de Lamballe-Armor. Après construction de réseaux de transfert, les eaux usées de Landéhen, Maroué et Meslin-bourg seront acheminées vers la nouvelle station d'épuration pour y être traitées.

Le programme technique détaillé relatif à cette opération est présenté aux membres du Conseil communautaire pour approbation et validation de l'enveloppe financière des travaux, estimée à 4 000 000 € HT.

Par ailleurs, il est nécessaire d'acquérir un terrain en vue d'y construire la nouvelle station. Pour cela, une discussion a été engagée avec les Consorts GOUZEL et M RICHARD, respectivement propriétaires et exploitant de la parcelle 142 ZL 31. Un accord de principe a été signé le 25 août 2020 pour la cession de cette parcelle d'une surface de 13 650 m², sur la base d'un prix de 1,50 €/m² net vendeur.

Considérant la présentation du programme technique, transmise aux conseillers communautaires,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- VALIDE le programme technique détaillé relatif à la construction d'une station d'épuration au lieu-dit « Les Champs Urban » à Lamballe-Armor et la construction des postes de refoulement et réseaux de transfert associés,
- FIXE l'enveloppe financière des travaux de cette opération à 4 000 000 € HT, valeur décembre 2021,
- DECIDE d'acquérir les surfaces nécessaires à la construction des nouveaux ouvrages de la station d'épuration de Lamballe-Armor (Landéhen-Maroué-Meslin) sur la base de 1,50 € par m² net vendeur, soit 20 475 €, pour la parcelle 142ZL 31 de 13 650 m²,
- DIT que les frais d'acte sont supportés par Lamballe Terre & Mer,
- DECIDE d'indemniser l'exploitant en fonction du barème départemental d'indemnisation en vigueur,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer les actes et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le

Pour le Président empêché,

Le 1^{er} Vice-président,

Philippe HERCOUET

21 DEC. 2021



Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le 22 DEC. 2021

De l'affichage le 22 DEC. 2021
Par délégation,

Directeur Général des services,
Arnaud LECOURT

Président,
délégation,
Directeur Général des services,
LECOURT

